



**HAL**  
open science

## L'accueil des étudiants étrangers à Poitiers. Enjeux d'image et solidarités

Marie-Claude Albert, Jean-Luc Gillard

### ► To cite this version:

Marie-Claude Albert, Jean-Luc Gillard. L'accueil des étudiants étrangers à Poitiers. Enjeux d'image et solidarités. Michel Hastings; Anne Kerlan; Bénédicte Héraud. Le sens pratique de l'hospitalité. Accueillir les étrangers en France, 1965-1983, CNRS éditions, 2021, 978-2-271-13303-8. halshs-04439814

**HAL Id: halshs-04439814**

**<https://shs.hal.science/halshs-04439814v1>**

Submitted on 5 Feb 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# L'accueil des étudiants étrangers à Poitiers. Enjeux d'image et solidarités

Marie-Claude Albert  
Jean-Luc Gillard

*Correspondants de l'IHTP pour le département de la Vienne.*

L'Université de Poitiers fut fondée en 1431 : la pratique de la *peregrinatio academica* est entrée dans la tradition universitaire poitevine dès la Renaissance. On notait déjà la présence de diverses nationalités, notamment des étudiants anglais. C'était alors la seconde ville universitaire du royaume après Paris : on y enseignait le droit civil ou romain<sup>1</sup>. La création de l'Université nouvelle en 1896 lui assura des relations privilégiées avec des universités d'Allemagne, des Pays-Bas, de Grande-Bretagne, d'Italie, du Portugal et de pays francophones comme le Canada. En 1902, le conseil de l'Université instaure un certificat d'études littéraires pour les étudiants étrangers et fonde un comité de patronage visant à leur faciliter les questions pratiques de logement et de nourriture. Créé en 1912, l'Institut d'études françaises de Touraine, rattaché à la Faculté des Lettres de Poitiers, reçoit plus de 6 500 étudiants étrangers au cours de ses vingt premières années et plus de 700 par an à partir de 1927. Pendant la Première Guerre mondiale, des étudiants serbes sont inscrits à la Faculté de Droit, puis, à la fin du conflit, 250 étudiants américains s'initient aux méthodes françaises, suivis par des étudiants russes à la Faculté des Sciences. En 1949-1950, l'Université compte 5 100 étudiants dont 860 étrangers pour la plupart inscrits à la Faculté des Lettres dont dépendent les Instituts d'Etudes françaises de La Rochelle et de Tours.

Présente au cœur de la ville, ses bâtiments et ses occupants ont été longtemps en interaction étroite avec la population urbaine : Poitiers a toujours été, et demeure encore, l'une des villes de France où le ratio entre la taille de la ville et le nombre d'étudiants est le plus important. Trop à l'étroit dans ses murs, l'Université s'est transportée sur un campus à la périphérie de la ville au début des années 1970 : les étudiants se sont donc trouvés géographiquement et socialement plus isolés<sup>2</sup>. À l'époque, la présence d'étudiants et étudiantes étrangers à Poitiers s'inscrit dans un phénomène national, la France étant classée par l'UNESCO en 1971 deuxième pays d'accueil derrière les Etats-Unis<sup>3</sup>. Leur nombre passe ainsi de 9 000 en 1966 à 14 000 en 1982. Dans un département où la proportion d'étrangers s'avère particulièrement faible (1,8 % contre 8 % à l'échelle nationale en 1977), ils occupent une place plus importante qu'ailleurs au sein de la population immigrée : 13 %

---

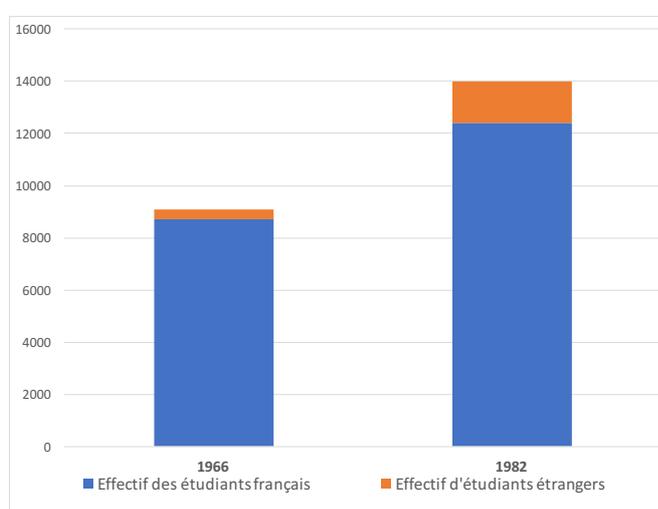
<sup>1</sup> Baranger F., *Les étudiants étrangers à Poitiers*, Mémoire de maîtrise de géographie, Poitiers, 1993 ; Hiernard J., « Les Germani à l'université de Poitiers au temps de Rabelais », in Demonet M.-L. et Georget S., *Les Grands Jours de Rabelais en Poitou*, coll. Études rabelaisiennes, Genève, Droz, 2006, p. 229-274.

<sup>2</sup> Archives Diocésaines (A. Dioc.), K4 : Paroisse universitaire.

<sup>3</sup> UNESCO, *International Educational Committee*, 1971, p. 3-25 ; Wisniewski J., « Les étudiants étrangers en France, 1974-1975 », *Hommes et Migrations*, n° 904, 1976, p. 8-12 ; p. 30-37.

en 1966, 21 % en 1982. L'évolution des nationalités est également sensible<sup>4</sup>, avec une diminution des étudiants d'origine européenne ou nord-américaine au bénéfice des étudiants africains et asiatiques. Cette « migration pour études<sup>5</sup> » est individuelle, temporaire, jeune, majoritairement masculine à cette période. La proportion d'étudiantes augmentera, mais en 1983 elle ne représente encore que 40 % de l'effectif total des étudiants étrangers à Poitiers. S'ajouteront au fil des événements internationaux, des étudiants exilés ou réfugiés : Tchécoslovaques à la fin des années 1960, Chiliens, Cambodgiens, Laotiens et Vietnamiens dans les années 1970. On trouve aussi mention de passages de jeunes étrangers au centre de Formation professionnelle d'Apprentis du Vigeant, avec des âges plus variables, parfois pour des stages courts. Cette formation peut être considérée comme un dispositif d'accueil<sup>6</sup>. D'ailleurs, les statistiques regroupent souvent étudiants et stagiaires étrangers.

Graphique 1 : Part des étudiants étrangers à l'université de Poitiers en 1966 et en 1982



L'absence de dépôt des archives universitaires dans le service des archives départementales a rendu leur accès difficile. Néanmoins, le service des archives de la Présidence de l'Université et celui des relations internationales et de la scolarité de la Faculté de Lettres et Langues de Poitiers ont bien voulu nous fournir quelques données. Mais ce sont surtout les archives du CROUS, de la préfecture et de diverses associations qui se sont révélées les plus riches, auxquelles se sont ajoutées celles du diocèse de Poitiers comme celles de la Mission étudiante. L'ambition de cette étude est d'analyser l'accueil des étudiants étrangers comme un ensemble de pratiques sous-tendues par des représentations précises, croisant deux échelons de décision - les politiques publiques nationales et

<sup>4</sup> Archives départementales de la Vienne (AD86), 1149 W 29, Préfecture, statistiques mensuelles du nombre d'étudiants étrangers en 1980, 1981, 1982, 1983, 1984 et AD86, 1008 W 26 et 1 W 5573, 1 W 5595, Recensement des étrangers ; Dalançon J., *Dictionnaire de l'Université de Poitiers*, La Crèche, Geste, 2012, p. 144-145.

<sup>5</sup> Billion P., Dumont A., Garnier J., « Poitou-Charentes, histoire et mémoire des immigrations », *Hommes et Migrations*, n° 1278, 2009, p. 152.

<sup>6</sup> AD86, 1 W 4404, Correspondance de 1967.

les politiques de la région et de la municipalité – et deux types d’enjeux parfois contradictoires – la tradition de l’accueil et les contraintes liées aux mutations sociologiques et normatives.

## **Des structures d’accueil au service de l’image internationale de la France**

Accueillir des étudiants étrangers obéit à la tradition universitaire française et poitevine ainsi qu’à des enjeux forts pour l’État en matière de relations internationales et d’ouverture culturelle. Outre le bien-être des étudiants accueillis, il s’agit d’assurer le rayonnement de la France, de l’Université, et des pôles de savoir et de recherche. Poitiers bénéficie d’avantages : les étudiants étrangers ne paient pas de frais d’inscription majorés, ne subissent pas les effets du *numerus clausus* contrairement à la pratique de certaines autres universités, et profitent d’un environnement urbain favorable dans lequel les loyers sont plutôt modérés<sup>7</sup>. Certains étudiants sont accueillis dans le cadre d’une convention ou d’un contrat, entre la France et un autre pays, ou entre l’Université de Poitiers et une consœur étrangère. Ils sont souvent pris en charge par leur pays d’origine ou par un organisme public, voire privé. Beaucoup bénéficient d’une attestation de mise à disposition de fonds d’un membre de leur famille, ou même de certains États (Sénégal, Congo par exemple). D’autres étudiants viennent à titre individuel. Ils disposent alors le plus souvent à leur entrée sur le territoire national de liquidités qui leur permettent simplement d’arriver en train jusqu’à Poitiers, de régler leurs frais de scolarité et parfois un mois de loyer. Mais pour leur logement, ils ne sont pas toujours en mesure de fournir les provisions exigées et de trouver en France un garant. Le service social du CROUS est alors sollicité pour obtenir des aides alimentaires, des vêtements chauds, des aides financières<sup>8</sup>. En 1982, une note de la Direction de l’Administration Générale et de la Réglementation, préfecture de la Vienne, rappelle les conditions légales de l’accueil administratif :

Les étudiants étrangers résidant dans le département de la Vienne et inscrits dans des Unités de Recherche et d’Enseignement de Poitiers sont tenus d’avoir un titre de séjour délivré par les services préfectoraux sur présentation d’une inscription dans une Unité d’Enseignement et de Recherche, de ressources financières. Ces titres de séjour sont accordés pour la durée de l’année universitaire et doivent être renouvelés dans le mois qui précède leur délai d’expiration<sup>9</sup>.

---

<sup>7</sup> Reigné S., *Les étrangers dans le Grand Ouest Atlantique : un espace de faible immigration*, Mémoire de maîtrise, UFR de géographie, Poitiers, 2006.

<sup>8</sup> AD86, 2926 W 26, Archives du CROUS.

<sup>9</sup> AD86, API 118 J 15, Archives de l’Association pour la Promotion des Immigrés ; relations avec la préfecture 1982-1983.

Les premiers accueillants institutionnels sont donc les services de l'Université et de la Préfecture qui procèdent aux premiers effets de catégorisation et de classement<sup>10</sup>. Muni de l'inscription et de la carte, l'étudiant étranger cherche alors à se loger. Souvent, il se tourne vers un service d'accueil *ad hoc* : le CROUS, dont la mission, depuis 1955, est d'aider les étudiants dans leur vie quotidienne, notamment en proposant des chambres en cités universitaires. Cependant, devant la progression constante des effectifs, la note du directeur au vice-président de l'Université de juin 1981 est éclairante sur les problèmes posés. Si les 1 169 étudiants étrangers pris en charge cette année-là par le CROUS représentent 10 % de la population universitaire bénéficiaire des œuvres, « il en ressort que de très nombreuses candidatures ne seront pas satisfaites ». Les logeurs privés et les foyers ont certes augmenté leurs possibilités d'accueil, mais « la part faite aux étrangers reste très minoritaire avec moins de 20 % de logeurs qui acceptent de loger ces étudiants ». Alertant le président de l'Université de l'arrivée de nombreux Iraniens et Irakiens, le directeur du CROUS s'inquiète : « Le logement en résidence universitaire n'offrant aucune ressource, il est difficile d'estimer comment la ville absorbera ces arrivants supplémentaires. Je pense qu'il serait préférable d'améliorer d'abord les conditions d'accueil des effectifs traditionnels ». Une crainte justifiée face aux réticences des logeurs particuliers, aux abus des agences immobilières et aux difficultés à obtenir une caution pour louer à l'Office des HLM, ce que confirment les enquêtes auprès des étudiants étrangers<sup>11</sup>.

Les services municipaux de la ville de Poitiers jouent également leur rôle d'accueillants institutionnels. Dans les années 1960, cet accueil est plutôt anecdotique, destiné davantage à des étudiants européens et nord-américains relativement aisés. En revanche, à partir de la fin des années 1970, l'accueil municipal revêt un caractère de nécessité. Le 26 juin 1978, le conseil municipal demande l'abrogation de la circulaire ministérielle du 13 décembre 1977 limitant l'admission des étudiants étrangers<sup>12</sup>. En 1979, des étudiants tchadiens privés de bourses sollicitent une double intervention du maire, le socialiste Jacques Santrot, auprès de l'ANPE et de l'ambassade du Tchad à Paris, afin de leur délivrer une autorisation de travail, indispensable à leur poursuite d'études. La réponse du ministère de la Coopération se limite à un « rapatriement gratuit sur le Tchad par la voie de leur choix<sup>13</sup> ». La municipalité est également sollicitée en 1982 pour répondre aux besoins d'étudiants iraniens « sans bourse pour la plupart et privés du recours à leurs familles<sup>14</sup> » ; leur recherche de travail attire l'attention du directeur du CROUS qui sollicite le député-maire de Poitiers, les offres des services universitaires étant « pratiquement inexistantes » et le Fonds de Solidarité Universitaire (FSU) ne pouvant octroyer que des secours ponctuels. L'accueil des étudiants étrangers

---

<sup>10</sup> Spire A., *Étrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Paris, Grasset, 2005.

<sup>11</sup> AD86, API 118 J 19, Enquête effectuée par le Bureau d'accueil des immigrés en 1982.

<sup>12</sup> Archives municipales et communautaires de Poitiers (AMCP), Registre de délibérations municipales, 1978.

<sup>13</sup> AMCP, liasse 1596, Cabinet du maire, dossiers politiques.

<sup>14</sup> AD86, 1 W 4522, Note du directeur du CROUS au député-maire de Poitiers, 1982.

à Poitiers s'inscrit donc dans le cadre d'un dispositif complexe d'institutions étatiques et locales, publiques et privées, administratives et associatives. Un véritable maquis d'acteurs et d'organisations<sup>15</sup>, plus ou moins mis en réseau, au sein duquel les étudiants doivent se frayer un chemin afin d'obtenir l'écoute et l'aide demandées. Accueillir les étudiants, c'est donc tout à la fois contribuer à la formation des futures élites des pays d'origine, et au « rayonnement éthique » de la France, terre d'asile. L'Université de Poitiers, à son échelle, entend jouer ce rôle. Elle verra ainsi arriver le fils d'un député du sud-Vietnam parmi les 15 étudiants vietnamiens inscrits en 1964, en médecine, ainsi que le fils du directeur de l'Ecole nationale de Police de Saïgon, alors que la guerre du Vietnam fait rage. De même, après le « Printemps de Prague » en 1968, l'Université de Poitiers est désignée par le Comité européen d'action pour l'aide aux Tchécoslovaques, pour recevoir des étudiants tchécoslovaques en exil. Ces politiques d'accueil doivent tenir compte des mutations au niveau des flux migratoires. L'ajustement se réalise notamment à travers les conditions d'attribution des bourses. La fermeture des pays de l'Est européen, les priorités de la francophonie en direction des anciennes colonies, les diverses aides au développement ont ainsi stimulé les conventions avec les pays africains francophones. L'octroi de bourses par la Direction générale des relations culturelles scientifiques et techniques (DGRST) constitue l'un des piliers de l'accueil ainsi que des droits d'inscription très modérés par rapport à d'autres universités européennes. En 1976, 732 étudiants étrangers perçoivent une bourse, mais 368 non boursiers ne sont pas prioritaires pour les aides<sup>16</sup>. L'accueil à Poitiers des étudiants étrangers s'inscrit donc dans un imaginaire de la tradition hospitalière, héritage à la fois des temps anciens où le monde académique se pensait aussi comme un lieu de refuge, et d'une histoire républicaine qui se veut porteuse de valeurs universelles et de respect des droits de l'Homme. C'est donc au nom d'une diplomatie morale reconvertie en fierté locale que le journal, *Le Courrier Français*, fait l'éloge de « l'université, ce corps vénérable, une des gloires de la France comme de Poitiers<sup>17</sup> ». Les dispositifs institutionnels de l'accueil se trouvent donc irrigués par ces représentations qui en constituent le mythe fondateur, mais aussi confrontés à une réalité sur laquelle vient souvent se fracasser le rêve français et poitevin.

---

<sup>15</sup> Le Service d'orientation pédagogique des Etudiants Etrangers (SOPEE), le comité régional de l'Alliance française tenu par l'adjoint au maire de la Ville de Poitiers chargé des affaires culturelles, le mouvement des Auberges de Jeunesse, ou bien des comités spécifiques comme celui de France-Pologne ou l'Institut franco-vietnamien AD86, 1 W 4404, Correspondance, rapports RG, 1963-1970.

<sup>16</sup> AD86, 2926 W 31, Archives CROUS, enquêtes d'admission en résidence universitaire.

<sup>17</sup> *Le Courrier Français*, 4/11/1967.

## L'envers de l'image

À la fin des années 1970, les difficultés commencent à s'accumuler. Les étudiants non boursiers triplent le nombre des étudiants d'Afrique Noire inscrits dans les universités françaises. La précarisation de leurs conditions de vie s'accroît. Les cités universitaires ne peuvent accueillir tout le monde d'où la course aux hôtels, aux foyers (surtout pour les filles), aux chambres individuelles, aux studios, et l'obligation d'affronter l'« exploitation » des agences immobilières, la mauvaise volonté de nombreux logeurs et bien souvent les discriminations d'un racisme ordinaire<sup>18</sup>.

Le renouvellement des cartes de séjour relève également du parcours du combattant. L'Association pour la Promotion des Immigrés (API), créée en 1973, s'inquiète de l'interruption de la scolarité de certains étudiants en raison des difficultés à obtenir le renouvellement de leur carte de séjour temporaire malgré la fourniture, comme le préconisent les consignes ministérielles du 8 mars 1983, d'un certificat d'inscription et d'une attestation de ressources<sup>19</sup>. Ces mesures de rétorsion concernent notamment des étudiants marocains qui se retrouvent en situation irrégulière en l'absence de récépissé provisoire et susceptibles d'un passage devant la justice : « Pourquoi eux et pas les autres », note la responsable de l'API qui intervient auprès de la Préfecture, du CROUS, de l'Université, et auprès du Procureur de la République qui décidera d'un classement sans suite. Plusieurs plaintes d'étudiants étrangers sont recensées par l'API au début de la décennie 1980 en raison de diverses tracasseries administratives qui conduisent l'association à demander en vain des entrevues au préfet. « Cette attitude à l'égard des étudiants étrangers est à relier à l'attitude générale à l'égard des étrangers dans la Vienne », soumis à des refus de regroupement familial ou d'accès aux droits (ASSEDIC, OFPRA, SSAE), note la responsable de l'API. En 1983, son Bureau d'accueil fait état de 37 étudiants étrangers qui se maintiennent clandestinement en France, dont 23 du Maghreb. Ce nombre ne cesse d'augmenter : 136 en 1987. Ces situations irrégulières relèvent alors de la justice et ce ne sont pas les seules. Des dossiers judiciaires mentionnent la comparution d'étudiants étrangers pour de petits délits, la plupart du temps « vol à l'étalage ». Qu'avaient-ils donc dérobé ? Des vêtements et sous-vêtements, des chaussures, de la viande et du poisson, des stylos<sup>20</sup>...

Certains étudiants font l'objet d'une étroite surveillance émanant des services des Renseignements Généraux. Depuis le début de la Guerre froide, ceux qui viennent de pays communistes ou convoités par ces derniers sont systématiquement contrôlés<sup>21</sup> ; c'est le cas d'étudiants

---

<sup>18</sup> « Les étudiants africains en France », *Hommes et Migrations* n° 940, 1978.

<sup>19</sup> AD86, API 118 J 15, Notes manuscrites de la responsable de l'API sur les difficultés des étudiants étrangers en 1982-1983 ; circulaire du 8 avril 1983.

<sup>20</sup> AD86, 1149 W 33, Jugements judiciaires.

<sup>21</sup> Buton P., Büttner O., Hastings M. (dir.), *La Guerre froide vue d'en bas*, Paris, CNRS éditions, 2014.

vietnamiens défavorables à la politique du Sud Viêt Nam soutenu par les Etats-Unis<sup>22</sup>. Certaines associations d'étudiants étrangers sont ciblées en raison de leurs connotations politiques et revendicatives, comme la Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France (FEANF) dont la section de Poitiers est présidée par un étudiant togolais qualifié « d'extrémiste acquis aux doctrines communistes et à la violence dans la lutte pour l'indépendance et la démocratie<sup>23</sup> ». La surveillance se renforce à la suite de l'expulsion d'un étudiant gabonais le 11 janvier 1965. Cette association est d'autant plus visée qu'elle dénonce les critères de l'Office de Coopération et d'Accueil Universitaire (OCAU) qualifié de « néocolonialiste » et proteste en 1966 contre « les conditions matérielles de plus en plus désastreuses » de l'étudiant africain dépourvu d'assurance-maladie et soumis à une limite d'âge trop courte<sup>24</sup>. Il en va de même pour le contrôle des étudiants nord-africains à l'issue des guerres d'indépendance. Même si l'association des Étudiants Musulmans Nord-Africains (AEMNA) est jugée « modérée » en 1963, cela ne l'exonère pas de nombreux rapports politiques jusqu'en 1968<sup>25</sup>, d'autant plus qu'elle participe au comité anticolonialiste de Poitiers<sup>26</sup>. L'Association générale des étudiants antillais (AGEAP) qui proteste en 1967 à Poitiers contre les arrestations d'étudiants guadeloupéens et la politique économique de la France aux Antilles n'est pas épargnée par les rapports des RG<sup>27</sup>.

Les évènements de mai-juin 1968 influent sur le contrôle des étudiants étrangers<sup>28</sup>. Aucune carte de séjour n'a été délivrée à Poitiers entre mai et juillet 1968<sup>29</sup>. Dix stagiaires ressortissants d'Afrique Noire ont été licenciés du Centre de Formation Professionnelle pour les Adultes (CFPA) du Vigeant en raison « d'incidents » selon le rapport de la direction générale de la Sûreté nationale du 26 juin 1969<sup>30</sup>. Les autorités religieuses et la Ligue des Droits de l'Homme ont réagi contre ces mesures d'urgence et d'expulsion, à l'échelle nationale et locale. Au cours de la décennie 1970, le ministère de l'Intérieur renforce la réglementation des admissions<sup>31</sup>. La circulaire du 12 décembre 1977 dite « Bonnet » suscite, à Poitiers comme ailleurs, des réactions hostiles tant chez les étudiants étrangers que chez les étudiants français qui créent alors des comités de défense et organisent des grèves. Cette « agitation » est étroitement surveillée jusqu'à l'abrogation de la circulaire par le Conseil d'État en 1981 et la réforme de l'accueil des étudiants étrangers<sup>32</sup>. Parallèlement, quelques

---

<sup>22</sup> AD86, 1 W 4404, Rapports de RG, 1964-1967.

<sup>23</sup> AD86, 1 W 4077, Rapport secret du ministère de l'Intérieur, mai 1965.

<sup>24</sup> AD86, *ibid.*, Rapport confidentiel du XVIII<sup>e</sup> congrès de la FEANF, avril 1966.

<sup>25</sup> AD86, *ibid.*, Listes et rapports des RG, 1963-1968.

<sup>26</sup> AD86, 1 W 4076, Organisations étudiantes, 1964-1967.

<sup>27</sup> AD86, 1 W 4076, Notes des RG du 7 avril et du 27 juin 1967.

<sup>28</sup> *Hommes et Migrations*, n° 744, 1968 ; *Hommes et Migrations*, n° 1273, 2008, p. 182.

<sup>29</sup> AD86, 1 W 4053.

<sup>30</sup> AD86, 1 W 4047.

<sup>31</sup> AN, 19990260/17, Note d'information sur les faux étudiants (mars 1974 ; circulaires 1977-1979. AN 19990260/18, Application des circulaires relatives aux étudiants africains (12 juillet et 13 décembre 1976, 11 mai 1978).

<sup>32</sup> AN, 19990260/18, Note de novembre 1980 ; AN 19990260/19, Arrêté du Conseil d'État du 14 janvier 1981.

demandes de naturalisations sont déboutées, telle celle d'un étudiant grec inscrit en cours de français langue étrangère à la Faculté de Lettres et fiancé à une jeune poitevine. Le 26 juin 1965, les autorités demandent son expulsion au motif suivant : « Peu ou pas assimilé aux habitudes de notre pays, d'un état de santé précaire, paraît-il homosexuel, ses séjours limités en France et le peu d'intérêt qu'il présente pour notre pays ne me permettent pas de me prononcer favorablement pour sa naturalisation éventuelle »<sup>33</sup>.

## **Intégration et solidarités croisées**

Néanmoins les cas de naturalisation d'étudiants étrangers se multiplieront, ainsi que les demandes de francisation du prénom, ou d'acquisition de la nationalité française par déclaration après mariage avec une,e) ressortissant(e) français(e)<sup>34</sup>. Ces procédures bénéficieront bientôt d'une meilleure considération de la part de l'administration qui y verra une démarche d'intégration. Emerge alors une autre figure de l'accueillant, non institutionnelle ni associative, la personne épousée. Citons le cas de deux étudiants vietnamiens naturalisés : l'une, réfugiée, a effectué sa demande le 16 décembre 1976, et a été naturalisée par décret le 4 octobre 1977, autorisée à prendre le prénom de Caroline. Accueillie dans une famille poitevine, elle écrit le 17 janvier 1977 : « L'accueil si généreux de la France à [notre] égard a pansé bien des blessures et adouci bien des peines »<sup>35</sup>. Déclarée comme étudiante car elle a fait des études de langues, française, anglaise et chinoise, elle a obtenu une carte de séjour et un certificat de réfugiée valable de septembre 1975 à septembre 1978. L'autre est arrivé en France à l'âge de 18 ans et devenu élève-ingénieur à l'Ecole supérieure de Mécanique et d'Aéronautique (ENSMA) à Poitiers. Naturalisé le 3 décembre 1976, il détient une bourse de l'Université de Poitiers d'un montant de 1 767 francs par trimestre, exerce des emplois pendant les congés universitaires ; il est titulaire d'une carte de séjour de résident temporaire et d'un certificat de réfugié valable jusqu'en janvier 1979. Il bénéficie d'un rapport favorable : « N'exteriorise aucune activité politique, n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière [...] et paraît bien considéré dans le milieu universitaire où il vit actuellement ». Aux côtés des réfugiés vietnamiens, cambodgiens, laotiens, chiliens, on trouve également des Syriens, Egyptiens, Libanais, Irakiens. La démarche est plus facile pour les boursiers du gouvernement français. La plupart ont acquis un haut niveau d'études et des responsabilités leur ont parfois été confiées au sein des départements universitaires comme ce Cambodgien, titulaire d'un doctorat, ingénieur en chimie, et qui sera nommé assistant associé à la

---

<sup>33</sup> AD86, 1 W 4404.

<sup>34</sup> AD86, 1 W 4047, Autorisation de mariage, 1969.

<sup>35</sup> AD86, 1008 W 29, Demandes de naturalisations, 1976-1977.

Faculté de Sciences en octobre 1977 avant d'être naturalisé l'année suivante<sup>36</sup>. Certains étudiants africains qui avaient repris la nationalité de leur pays lors de l'indépendance demanderont même la réintégration dans la nationalité française<sup>37</sup>.

Ces trajectoires bénéficient le plus souvent des réseaux de solidarité communautaire<sup>38</sup> (comme l'Amicale turque) qui ont été initiés au fil des ans et qui fonctionnent comme de véritables instances de sociabilité et matrices d'accueil culturel et social. À Poitiers, le tissu associatif est particulièrement dense en faveur des étrangers et ouvert aux étudiants : *Accueil et Promotion des Immigrés* (API), *Le Toit du Monde*, le *Collectif Tiers Monde*, *l'Œil Ecoute*, *Ailleurs dans Poitiers...*<sup>39</sup> Ces associations organisent des manifestations culturelles : en mars 1979, des concerts de musiques traditionnelles avec un chanteur kurde, de la musique berbère, une soirée Soufi... Outre ses fonctions sociales au sein du Bureau départemental d'accueil des Immigrés, l'API organise des veillées, des expositions, des pièces de théâtre... L'association *Le Toit du Monde*, soutenue dès 1978 par la municipalité<sup>40</sup> et inaugurée en présence d'autorités gouvernementales, le 4 avril 1982<sup>41</sup>, se présente comme un lieu d'accueil et de rencontre des étrangers entre eux et avec la population poitevine. L'association propose une salle d'expression culturelle, une salle de prière pour les musulmans, des salles de réunion, des logements en coopération avec le *Collectif Tiers Monde* et l'API. Sous l'égide du Bureau départemental d'accueil, d'orientation et d'information des travailleurs étrangers, des associations poitevines sont sollicitées pour réaliser des actions allant dans le sens d'une meilleure compréhension entre les nationalités avec la participation d'étudiants<sup>42</sup>. Ce Bureau peut offrir d'autres services : une étudiante algérienne traduit bénévolement les propos d'un compatriote, travailleur immigré, père de sept enfants, qui vient de perdre son emploi<sup>43</sup>. D'autres dispensent des cours d'alphabétisation et de la langue d'origine : les cours de portugais fonctionnent avec des enseignants de l'Université, d'autant mieux que le responsable du département de portugais a dirigé l'API à la fin des années 1970. Au début des années 1980, en tant que centre social, *Le Toit du Monde* a aussi développé des formations au droit des étrangers, des cours d'alphabétisation, une activité de restaurant social. Si cette association offre en priorité une plate-forme d'accueil aux demandeurs d'asile, elle s'est aussi ouverte aux étudiants étrangers qui en deviennent autour du Père Georges Charbonnier, chargé de l'aumônerie étudiante, des acteurs privilégiés. Ainsi le dispositif d'accueil allie le social et le culturel sous l'égide

---

<sup>36</sup> AD86, 1037 W 32, Naturalisations, 1978

<sup>37</sup> AD86, 1101 W 35, Acquisition de la nationalité française, 1979.

<sup>38</sup> Berthommière W. et Richard Y., « Intégration des immigrés et associations en France. Un essai d'approche croisée par l'économie et la géographie », *Espace, Société, Territoire*, n° 749, 2015, n.p.

<sup>39</sup> Billion P. *et al.*, *op. cit.*

<sup>40</sup> Entretien avec Michel Massé, co-fondateur du *Toit du Monde*, le 8 octobre 2019 et allocution du maire de l'époque, Jacques Santrot, enregistrement vidéo, octobre 2018.

<sup>41</sup> AMCP, liasse 5858, Inauguration du *Toit du Monde*, 1982.

<sup>42</sup> AD86, API 118 J 20.

<sup>43</sup> AD86, *Nouvelle République du Centre Ouest*, 3 mai 1975.

de la municipalité socialiste qui se dote en 1978 d'une commission extra-municipale, le Conseil local de développement social et culturel, en relation avec la commission de liaison de l'Université<sup>44</sup>.

Des organisations étudiantes françaises intègrent leurs pairs étrangers les transformant parfois en « accueillis-accueillants ». Quelques étudiants étrangers ont pu ainsi adhérer à l'Union Nationale des Etudiants de France (UNEF) comme cet étudiant sénégalais inscrit à la Faculté de Sciences qui a opté pour la tendance « Alliance des jeunes pour le socialisme »<sup>45</sup>. Ce courant politique s'efforçait de faciliter l'intégration d'étudiants étrangers tout comme celui de l'Union des Etudiants communistes (UEC) et du parti socialiste unifié (PSU). Citons ce Comorien, membre de l'Association des étudiants comoriens en France qui, en 1977-1978, alors qu'il a trouvé un emploi de surveillant au collège d'enseignement technique (CET) de Chasseneuil, devient « grand électeur » à la section poitevine de la Mutuelle Nationale des Etudiants de France (MNEF) sur une liste « Union des étudiants communistes ». L'accueil des étudiants étrangers permet donc une forme de politisation et de conscientisation des enjeux relatifs à la condition étudiante et bien souvent à la précarité de ses modes de vie. En 1965, l'UNEF se fait ainsi l'écho des journées africaines organisées à Poitiers par la FEANF et des rencontres de la Jeunesse mondiale à Alger en tant que membre du comité d'organisation. Certains relais académiques sont des étudiants africains comme le Togolais André Dovi Kuevi, membre du comité anticolonialiste, l'UNEF manifeste aux côtés de la FEANF pour la libération des territoires africains encore sous le joug portugais. L'intégration d'étudiants étrangers au sein de cette organisation étudiante se trouve facilitée par des revendications non discriminatoires telle que l'allocation d'études pour tous<sup>46</sup>. Le soutien de l'UNEF aux associations d'étudiants étrangers pour dénoncer la réglementation qui régit leur séjour en France fait même l'objet d'une note ministérielle en avril 1981<sup>47</sup>.

Quant aux associations religieuses, elles jouent également un rôle d'accueil dont il ne faut pas sous-estimer l'importance. Il a été montré que l'arrivée des premiers étudiants africains dans les années 1960 était corrélée à l'activité pastorale poitevine, celle du séminaire et celle des réseaux d'action catholique<sup>48</sup>. Des communautés de religieuses comme celle de l'Union Chrétienne hébergent des étudiantes étrangères sans ressource, vraisemblablement dans le cadre d'un partenariat avec une communauté du pays concerné (l'Espagne en l'occurrence)<sup>49</sup>. A partir de 1967, est créée la Mission étudiante chargée de développer l'action pastorale, notamment auprès des étudiants étrangers. Outre

---

<sup>44</sup> AMCP, liasse 7548, Commissions.

<sup>45</sup> AD86, 1 W 4077.

<sup>46</sup> AD86, 1 W 4076, Archives de l'UNEF, 1964-1967.

<sup>47</sup> AN 19990260/18, Note d'information du ministère de l'Intérieur, avril 1981 ; Note intitulée « Vers une relance de l'activité des Comités de défense des étudiants étrangers », octobre 1982.

<sup>48</sup> Billion P. *et al.*, *op. cit.*

<sup>49</sup> AD86, 1148 W 23, Correspondance, 1983 ; 1 W 4521, Correspondance 1970.

sa vocation évangélique, cette mission joue un rôle social afin d'aider ces étudiants à s'implanter<sup>50</sup>. D'autres structures œuvrent à leurs côtés : le Cercle catholique des étudiants créé en 1967, une aumônerie animée par le Père Georges Charbonnier, omniprésent sur le terrain de l'aide aux étrangers, et la Pastorale des immigrés orientée vers les Portugais<sup>51</sup>. En 1976, la presse catholique s'intéresse au sort des réfugiés du sud-est asiatique dont des étudiants. Une opération « Bourse-repas du soir » est envisagée<sup>52</sup>. Le mouvement de la Paroisse universitaire fondé au début des années 1970, autour d'enseignants chrétiens, s'ouvre par ses publications et ses conférences sur l'actualité du monde étudiant et ses aspirations nouvelles<sup>53</sup>. Les catholiques sont également présents au sein du réseau humanitaire préalablement décrit : *API, Toit du Monde, Collectif Tiers-Monde...* L'ensemble de ces associations civiles et catholiques dénoncent les difficultés rencontrées par les étudiants étrangers depuis le début de la décennie 1980 et encouragent le développement d'initiatives solidaires au sein de chaque nationalité, du monde étudiant et de la communauté poitevine : « Il va de soi que l'action nécessaire en faveur des étudiants étrangers n'est possible que si l'on est convaincu de l'intérêt que leur présence nous présente dès aujourd'hui du point de vue culturel (une centaine de nationalités présentes), et de l'importance que revêt pour l'avenir l'image de la France qu'ils se feront à partir de leur séjour parmi nous<sup>54</sup> ».

Au terme de cette étude, il apparaît bien que la question de l'accueil des étudiants étrangers se pose à l'intersection des constructions diplomatiques de la France et des contextes locaux dans lesquels il se réalise. Les transformations des migrations étudiantes, à partir du milieu des années 1970, ont conduit les différents acteurs à renouveler les dispositifs d'accueil afin de répondre aux trajectoires de plus en plus individualisées des étudiants étrangers, et la confusion qui peut exister entre migrations économiques et migrations universitaires. Il en résulte des tensions croissantes entre les étudiants étrangers et les services administratifs, voire des réactions de rejet dans la société où l'autochtonie et la défiance tendent à prendre l'ascendant sur le dialogue et la solidarité. La modification de la répartition des nationalités n'est sans doute pas étrangère à ces réactions marquées souvent par le poids de l'histoire coloniale<sup>55</sup>. La féminisation de ces flux a également modifié les stratégies d'accueil, développant une dynamique « accueillies-accueillantes ». De nombreuses

---

<sup>50</sup> A. Dioc., article du *Courrier Français*, 11 novembre 1967.

<sup>51</sup> A. Dioc, *La Semaine Religieuse*, 1970, p. 226.

<sup>52</sup> *Ibid*, 1976, p. 64,

<sup>53</sup> *Ibid*, K4, Paroisse universitaire 20.

<sup>54</sup> *Ibid*, J 6 -5.

<sup>55</sup> Blanchard P., *Sud-Ouest, porte des outre-mers. Histoire coloniale et immigration des suds du Midi à l'Aquitaine*, Paris, Editions Milan, 2006.

étudiantes étrangères se sont en effet impliquées dans le tissu local, transformant leur engagement associatif en marqueur personnel d'intégration.

De manière plus générale, les initiatives mises en œuvre sur le territoire poitevin préfigurent les grandes orientations de la politique culturelle des années 2000, centrées sur le dialogue et sur des « processus de création innovants<sup>56</sup> ». Toutefois, l'hypothèse d'une politique pionnière ne pourrait être validée que par une analyse comparative à l'échelle nationale. Cette recherche aura également mis en relief la place de l'éducation et de la culture dans les politiques d'accueil des étrangers en France : deux enjeux majeurs pour la cohésion sociale, l'égalité et la lutte contre les discriminations dans le sillage de la Marche pour l'Égalité contre le racisme de 1983 qui mobilisera la société civile poitevine. Le fait que l'Université de Poitiers se dote par la suite d'une Cité internationale, d'un laboratoire de recherche labellisé CNRS sur l'immigration (Migrinter et la *Revue Européenne des Migrations Internationales*) de concert avec les associations, s'inscrit pleinement dans la cohérence de sa politique d'accueil et d'internationalisation. Existe-t-il une mémoire spécifique à l'accueil de ces groupes d'étudiants étrangers ? Sans nul doute à l'aune des archives et des témoignages de personnalités associatives et municipales. Leur implication, tout comme celle de certains de ces étudiants accueillis dans les actions sociales, éducatives, culturelles locales, et au sein du conseil municipal, restitue l'image d'une population investie dans ce qui s'avère bien plus qu'une simple « migration pour études ».

---

<sup>56</sup> Weller G., « Le dialogue interculturel », *Hommes et Migrations*, n° 1273, 2008, p. 179.